

INFORMATIONS GÉNÉRALES AUX PARENTS

Assemblée générale : **Mercredi 9 septembre 2020 à 18h45**

Rencontre de classe avec l'enseignante : Informations à venir

Rencontre individuelle : Bulletin 1^{re} étape

Autre : Au besoin, sur rendez-vous

Visites à l'école :

Nous devons nous assurer de la sécurité de tous les élèves. Depuis la pandémie, prenez note que **toutes les portes extérieures**, incluant la porte principale au secrétariat, **demeurent verrouillées**. Les visiteurs doivent se présenter au secrétariat afin de signifier le motif de leur visite et prendre entente sur les modalités.

Visites sur la cour d'école :

La cour de l'école est une partie intégrale de notre école. Les mêmes règles de visite s'appliquent.

Nous comptons sur votre collaboration pour soutenir vos enfants. Chaque semaine, nous demandons de signer des documents. Veuillez retourner vos signatures rapidement.

1. Ouverture et fermeture de l'école

Maternelle 4 ans et 5 ans	1 ^{ère} à 6 ^e année :	Classes à développement maximal (CDM)
Arrivée des autobus : 7h35- 7h40 AM 7h50 à 10h56 Dîner 10h56 à 12h36 PM 12h36 à 14h12 Surveillance et animation 14h12 à 15h05 Départ des autobus : 15h05	Arrivée des autobus : 7h35- 7h40 Cours 1 : 7h49 à 8h49 Cours 2 : 8h49 à 9h49 Récréation : 9h51 à 10h11 Cours 3 : 10h13 à 11h13 Dîner : 11h15 à 12h30 Cours 4 : 12h32 à 13h32 Récréation : 13h35 à 13h55 Cours 5 : 13h57 à 14h57 Départ des autobus : 15h05	AM 8h30 à 11h30 Dîner 11h30 à 12h30 PM 12h30 à 14h30

Secrétariat : (418) 338-7800 poste 2700

AM : 7h30 à 11h30

PM : 12h30 à 15h30

Service de garde : (418) 338-7800 poste 2715 (inscription obligatoire)

AM : 7h00 à 7h49

Midi : 11h15 à 12h30 (maternelle : 10h56 à 12h36)

PM : 15h05 à 17h30 (14h12 à 17h30 pour le préscolaire)

Élève régulier : 8.50\$ par jour (élève qui fréquente le service de garde 3 jours et plus par semaine, à raison de 2 périodes par jour)

Élève sporadique (élève qui fréquente le service de garde occasionnellement) :

Période du matin = 4,25\$

Période du midi = 4,00\$

Périodes du soir = 4.25\$/heure pour un maximum de 8,50\$

Lors des journées pédagogiques, les élèves sporadiques doivent payer le matin même (14\$ minimum pour la journée).

Si votre enfant s'absente du service de garde, veuillez laisser un message sur la boîte vocale au poste 2715.

De 15h05 à 17h30 exclusivement, **seuls les élèves inscrits au service de garde sont admis sur la cour** pour une question de sécurité et de responsabilité.

Tous les parents qui viennent chercher ou reconduire leur enfant à l'école sont priés **de ne pas circuler avec leur automobile dans la cour** et de stationner du côté de l'aréna ou d'utiliser la rue St-Louis comme débarcadère seulement.

2. Arrivée à l'école

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, nous vous informons qu'il n'y a pas de surveillance sur la cour de l'école avant 7h40 et 12 h 25, sauf pour les élèves du transport scolaire.

Donc, **les élèves marcheurs ne peuvent arriver sur la cour avant 7h40 et 12h25.**

Le non-respect de ces consignes est injuste envers les parents qui doivent déboursier pour de la surveillance.

3. Assiduité et ponctualité

Tout retard ou absence **doit toujours être motivé(e)** par les parents au secrétariat de l'école avant 8h le matin. Le tout est pour s'assurer que l'enfant est bel et bien en sécurité. Numéro de téléphone: 418-338-7800 poste 2700 et **laisser un message sur la boîte vocale en indiquant le nom de votre enfant, son degré, le motif et la durée de l'absence.**

S.V.P. évitez les rendez-vous sur les heures de cours (dentiste, coiffeur, etc.).

4. Maladie

Tout enfant malade sera retourné à la maison. Si votre enfant fait de la fièvre le matin, le garder à la maison. SVP prévenir l'école en cas de maladie contagieuse. Si l'élève est présent, il doit suivre les activités prévues à l'horaire. Pour ne pas participer au cours d'éducation physique, le billet médical est obligatoire. S'il y a absence prolongée prévue de 10 jours et plus, veuillez communiquer avec le secrétariat de l'école.

5. Transport scolaire

Tous les élèves demeurant à plus de 1,6 km de l'école bénéficient d'un transport le matin et le soir. Il y a cependant exception pour certains secteurs : secteurs de la Côte (pour tous) et Hamel pour (1^{re}, 2^e et 3^e année). Les élèves de maternelle habitant à plus de 200 mètres de l'école sont transportés. Tous les élèves doivent se conformer aux règles de sécurité du transport scolaire.

6. Service de dîner à l'école (Surveillance du midi)

Tarifs:

- Au préscolaire et au primaire **255,00\$ par enfant pour l'année**
- Fréquentation occasionnelle: **4,00 \$/jour**

Les frais de surveillance du midi doivent être payés sinon votre enfant sera retiré du service.

Les utilisateurs du service du midi dinent en deux tablées différentes. Par contre, les activités du midi s'organisent en fonction de la disponibilité des animateurs donc l'enfant dinera avec le responsable de son activité ou dans son lieu habituel.

7. Élèves du transport: sorties à l'extérieur

Toute sortie à l'extérieur devra être autorisée par écrit par les parents et approuvée par la direction de l'école. Tout enfant de moins de 12 ans doit être sous la responsabilité d'un adulte, où qu'il soit (Loi de la protection de la jeunesse).

8. Dîner à la maison ou ailleurs (pas de retour à l'école avant 12 h 25) :

Les élèves qui ont la chance de dîner à la maison ou à l'extérieur ne doivent pas venir alourdir la tâche des surveillants et pourraient être facturés.

****Tout changement sur l'heure du midi doit parvenir par écrit** démontrant votre autorisation avec la date et le lieu permis.

9. Cas d'indiscipline grave

Des mesures disciplinaires seront convenues entre l'école et les parents, en cas d'indiscipline grave. Ces mesures visent la responsabilisation de l'élève face à ses propres gestes ou attitudes. **La violence envers le personnel de l'école ne sera pas tolérée.** Il est de la responsabilité de la direction de déterminer les sanctions en lien avec les gestes commis. (Voir code de vie et plan de lutte.)

10. Assurance/responsabilité

Prendre connaissance de l'avis distribué par la Commission scolaire. Les parents sont invités à se prévaloir d'une assurance personnelle. Des formules d'assurances sont disponibles au secrétariat de l'école.

11. Collation à l'école

La bonne alimentation est un élément important pour notre santé. Pour les collations à l'école, l'élève s'en tient à des aliments sains. Seuls **les fruits, les légumes et les produits laitiers sont acceptés.** Les friandises, les bonbons, les croustilles, les chocolats, les nouilles sèches et la gomme à mâcher sont interdits.

12. Les allergies alimentaires

Il est strictement défendu d'apporter des aliments contenant des arachides et des noix afin de protéger les enfants aux prises avec des allergies alimentaires sévères. Même l'odeur et le toucher peuvent causer une réaction qui peut être fatale pour l'enfant.

13. Objets personnels

Nous ne nous tenons pas responsables des jouets apportés à l'école. Les jouets jugés bruyants et dérangeants seront retournés à la maison ou confisqués pour x jours (il en est de même pour les appareils électroniques, armes, couteaux et autres objets jugés dangereux ou dérangeants). Le parent devra venir récupérer l'objet au bureau de la direction.

14. Identification des effets personnels

Veuillez bien identifier les articles et les vêtements de votre enfant. Si votre enfant perd un effet personnel, vous pouvez lui demander de vérifier dans les boîtes à effets perdus.

15. Tenue vestimentaire

L'école étant un milieu de travail, l'élève se présente avec un vêtement propre, décent et approprié selon la saison.

Les vêtements et les tatouages rappelant la violence sont interdits.

Vêtements requis pour l'éducation physique:

Bien identifier tous les objets personnels :

1 chandail manches courtes

1 short

Des espadrilles, autres que celles pour l'extérieur (pas à semelles noires qui marquent).

Un sac de rangement en tissu pouvant contenir espadrilles et vêtements (pas de sac en plastique).

Vêtements saison froide:

Une paire de chaussures différente pour l'intérieur et l'extérieur.

Vêtements saison chaude:

Une tenue décente est obligatoire à l'école. Le short, la jupe et la robe à la mi-cuisse sont permis. Le port de la casquette est défendu à l'intérieur. La camisole, la robe-soleil à bretelles spaghetti, les "gilets bedaine" et les sandales de plage ne sont pas des vêtements que l'élève peut porter pour venir à l'école. Les sandales avec des courroies et une semelle antidérapante sont autorisées. Les sous-vêtements doivent être discrets et ne pas être à la vue.

16. Blessures à l'école

Si un élève se blesse à l'école, il doit avertir tout de suite un membre du personnel de l'école. Celui-ci prendra la décision qui s'impose.

17. Sorties

La loi et nos assurances responsabilité nous obligent à demander votre signature chaque fois que votre enfant participera à une activité hors des limites de notre cour d'école.

Malheureusement, nous devons garder à l'école, la journée de la sortie, chaque élève n'ayant pas une signature de ses parents.



L'horaire de ma classe



Horaire	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
COURS 1 7h49 à 8h49																				
COURS 2 8h49 à 9h49																				

9h51 à 10h11 RÉCRÉATION

COURS 3 10h13 à 11h13																				
--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

11h15 à 12h30 DÎNER

COURS 4 12h32 à 13h32																				
--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

13h35 à 13h55 RÉCRÉATION

COURS 5 13h57 à 14h57																				
--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

15h05 DÉPART DES AUTOBUS